



+ CITOYENNETÉ

Elections européennes : inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 31 mars

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Pour pouvoir participer au scrutin, vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire sur les listes électorales.

Mis en ligne le 03 décembre 2018

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Pour participer au scrutin, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Si l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire en dehors de cette situation (cas d'un déménagement par exemple).

Pour s'inscrire, il faut fournir une pièce d'identité (CNI ou passeport) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture ERDF, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition récent...).

A noter qu'il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

La démarche peut se faire au **centre administratif (auprès du service des Affaires générales) ou en ligne sur <https://www.service-public.fr/>**

Pour rappel, présenter la carte d'électeur n'est pas indispensable pour voter. Il suffit de venir, le jour du scrutin, avec une pièce d'identité en cours de validité ou, à défaut, périmée depuis moins de 5 ans.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43